

DETTE JUNIOR

Dans la structure de financement d'un LBO, la dette junior désigne la partie de la dette apportée par un tiers ou une société financière et qui ne se rembourse qu'après la dette senior. Cette dette, également appelée la « dette mezzanine » est mieux rémunérée que la dette senior. La dette junior apparaît souvent lorsque les fonds propres de la société sont insuffisants et ne lui permettent pas d'obtenir un emprunt suffisant auprès des établissements bancaires pour couvrir le rachat total de la société Source : Fusacq